

IMPROVING CASH-BASED INTERVENTIONS  
MULTIPURPOSE CASH GRANTS AND PROTECTION  
Enhanced Response Capacity Project 2014–2015

# Guide pour la protection dans le cadre des interventions monétaires



# Guide pour la protection dans le cadre des interventions monétaires

novembre 2015

---

Ce document a été produit par le HCR avec les contributions et retours du Danish Refugee Council, d'Oxfam, de Save the Children, de la Women's Refugee Commission et du Programme alimentaire mondial.

Ce document porte sur les actions d'assistance humanitaire mises en œuvre avec le soutien financier de l'Union européenne. Les opinions exprimées ne reflètent en aucune façon l'opinion officielle de l'Union européenne ; et la responsabilité de la Commission européenne ne saurait être engagée pour toute utilisation faite des informations contenues dans ce document.

## Table des matières

<b>Informations générales</b>	<b>4</b>
<b>Interventions monétaires – Respect des principes de protection</b>	<b>4</b>
<b>Objectif</b>	<b>6</b>
<b>Public ciblé</b>	<b>7</b>
<b>Conseils pour assurer la protection dans le cadre des interventions monétaires</b>	<b>7</b>
<b>Recommandations clés pour assurer la protection dans le cadre des interventions monétaires</b>	<b>9</b>
<b>Recommandations par phase de programme</b>	<b>11</b>
Étude documentaire, analyse de la situation et évaluation des besoins	12
Analyse des risques et des bénéfices en matière de protection et évaluations de la vulnérabilité et des capacités	12
Critères d'éligibilité et ciblage	13
Évaluation et analyse du marché	14
Sélection des modalités, mécanismes de prestation et prestataires de services	15
Conception et mise en œuvre	16
Suivi	17
<b>Liste des références clés</b>	<b>19</b>
<b>Outil d'analyse des risques et bénéfices en matière de protection</b>	<b>23</b>

## Informations générales

Le projet inter agences piloté par le HCR relatif à l'aide versée en espèces dans l'objectif de renforcer la protection et aux subventions en espèces à des fins multiples s'inscrit dans le cadre du mécanisme de financement relevant de la capacité de réponse renforcée (ERC) du Service d'aide humanitaire et de protection civile de la Commission européenne (ECHO). Le projet, qui couvre la période 2014 à fin 2015, vise à renforcer les capacités du personnel des agences humanitaires et à améliorer les outils de suivi des risques et des bénéficiaires en matière de protection dans le cadre des interventions monétaires (IM).

Le projet ERC du HCR porte sur deux aspects des IM visant à la protection dans le cadre d'une réponse humanitaire : minimiser les risques et optimiser les bénéficiaires en matière de protection dans le cadre d'une IM, et évaluer dans quelle mesure les IM peuvent contribuer à des objectifs de protection. Le projet s'adresse aux organisations clés dans les secteurs impliqués dans les IM et la protection afin de les encourager à évaluer, adapter et partager les outils existants, à effectuer des recherches de terrain et à déployer des experts dans les situations d'urgence actuelles.

## Interventions monétaires – Respect des principes de protection

Les professionnels de l'humanitaire doivent connaître parfaitement les Principes de protection du projet Sphère, et ce quels que soient leurs secteurs d'intervention. L'intégration de ces principes tout au long du cycle de programme peut contribuer à faire en sorte que les IM prennent en compte les risques et les bénéficiaires en matière de protection en tant que partie intégrante de toute opération d'assistance humanitaire et de protection.

Principes de protection du projet Sphère :

- 1 Éviter d'exposer à d'autres préjudices, par vos activités, la population touchée par une catastrophe.
- 2 Garantir l'accès des personnes touchées par une catastrophe à une assistance impartiale, proportionnelle à leurs besoins et fournie sans discrimination.
- 3 Protéger la population touchée par une catastrophe contre toute souffrance physique et psychologique résultant d'actes de violence ou de coercition.
- 4 Aider les personnes touchées par une catastrophe à faire valoir leurs droits, à accéder aux moyens à disposition pour obtenir réparation et à se remettre des effets des abus qu'elles ont subis.

Ces principes ont informé la définition des composantes clés permettant d'intégrer les critères de protection : *la sécurité et la dignité ; l'accès effectif ; la responsabilisation ; la participation et l'autonomisation.*

## CONTENTS

Le HCR et de nombreuses ONG encouragent *une approche communautaire de la protection*, à savoir une approche visant à assurer, avec le soutien des acteurs humanitaires, l'implication effective et, de préférence le leadership, des communautés touchées par une crise afin d'identifier les risques en matière de protection, les capacités d'autoprotection ainsi que les actions conjointes de prévention et d'atténuation des risques. De manière corrélée, les acteurs chargés de la protection doivent intégrer une approche fondée sur l'âge, le genre et la diversité afin de favoriser l'égalité des droits de toutes les personnes touchées par la crise.

Le Global Protection Cluster (GPC, Cluster mondial de la protection) a défini un continuum de protection composé de trois niveaux et applicable quels que soient le secteur ou les modalités de prestation. Dans le présent contexte, ce continuum s'applique aux programmes impliquant des interventions monétaires de la manière suivante :

- La prise en compte de la dimension de protection, qui renvoie au processus d'incorporation des principes de protection et de promotion des principes d'accès effectif, de sécurité et de dignité dans les programmes humanitaires qui s'appuient sur des IM et qui visent à répondre à un ou plusieurs besoins fondamentaux et/ou à soutenir les moyens de subsistance.
- L'intégration de la protection, qui consiste à élaborer des programmes humanitaires, y compris via des IM et d'autres actions, dans le but de poursuivre des objectifs à la fois de protection et d'assistance, et afin de contribuer activement à réduire les risques auxquels sont confrontées les populations affectées et d'atténuer leur vulnérabilité. Les IM peuvent contribuer à la réalisation d'objectifs économiques et/ou d'objectifs de protection.

Exemple : Les IM et les actions complémentaires qui visent des objectifs économiques (se procurer de la nourriture et d'autres articles de première nécessité, protéger ou réapprovisionner des ressources) et des objectifs de protection (prévenir les mécanismes d'adaptation négatifs, y compris le sexe transactionnel et de survie, le travail dangereux/dans des conditions d'exploitation, le travail des enfants).

- Les programmes de protection autonomes, qui poursuivent des objectifs de protection spécifiques. Ils visent à contribuer à prévenir et combattre les risques en matière de protection tels que la violence, l'exploitation, la privation ou la discrimination, et à aider les bénéficiaires à jouir de leurs droits.

Exemples : Programmes assurant un suivi du respect du droit international humanitaire ; programmes de promotion de l'État de droit ; enregistrement des réfugiés ; soins médicaux et psychosociaux et assistance juridique pour les victimes de VSBC.

Il est possible de recourir à des interventions monétaires dans chacun de ces trois domaines d'intervention qui reflètent chacun le continuum de protection.

## Objectif

Ce guide identifie les *informations minimum nécessaires et les ressources clés* visant à aider les professionnels de l'humanitaire à s'assurer que les risques et les bénéfiques en matière de protection soient pris en compte et fassent l'objet d'un suivi tout au long du cycle d'un programme reposant sur des interventions monétaires, et ce en s'appuyant autant que possible sur une approche communautaire et des méthodes participatives. Ce Guide peut être utilisé pour encadrer le recours à des IM dans tout type de programme : l'intégration des critères de protection dans les programmes sectoriels, par exemple les programmes d'assistance alimentaire ou d'hébergement d'urgence reposant sur un système de bons d'échange ; les programmes conjoints visant des objectifs de protection et des résultats sectoriels, par exemple les programmes de protection et de renforcement des moyens de subsistance, reposant notamment sur des subventions pour recouvrer des ressources ; et les programmes de protection autonomes, par exemple les programmes de protection de l'enfant qui incluent des transferts en espèces aux tuteurs<sup>1</sup>.

Ce guide traite tout particulièrement des questions suivantes :

### Réduire les risques :

- Les programmes reposant sur des interventions monétaires doivent intégrer une composante de protection durant les phases de conception, de mise en œuvre et de suivi afin d'éviter que le programme n'aggrave les risques pour les bénéficiaires ou les personnes prises en charge et qu'il contribue plutôt à les atténuer.
- Le programme doit être conçu de manière à ce que les allocations en espèces n'exacerbent pas les tensions et les relations communautaires entre les bénéficiaires et les non bénéficiaires de l'assistance, et le suivi des risques doit permettre d'effectuer les ajustements nécessaires, le cas échéant.

### Accroître les bénéfiques :

- Le programme doit être conçu et adapté, le cas échéant, de manière à ce que les IM accroissent les bénéfiques en matière de protection notamment en améliorant les relations au sein des ménages et des communautés, en renforçant la dignité en assurant une liberté de choix, et en permettant un accès sûr et impartial à l'assistance.
- Les programmes doivent s'appuyer sur le potentiel inhérent aux IM – qui permet aux personnes concernées de choisir à leur guise le mode d'utilisation de l'aide humanitaire – afin de renforcer la participation et la responsabilisation et de répondre aux besoins des différents groupes et individus.

Pour réduire les risques et accroître les bénéfiques en matière de protection, il faut prendre en compte les dimensions liées à l'âge, au genre et à la diversité, afin de veiller à ce que les individus et les groupes bénéficient d'un accès équitable à l'assistance. La diversité renvoie à l'origine ethnique, la nationalité, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, les capacités, la santé, le statut social, les compétences et autres caractéristiques individuelles.

<sup>1</sup> Pour des informations complémentaires sur le continuum de protection, veuillez vous référer au *Global Protection Cluster Protection mainstreaming Task Team Training Package*.

- La dernière section du Guide fournit des informations de base sur l'élaboration d'indicateurs en matière de protection pour les programmes reposant sur des IM. Cependant, ce Guide ne traite pas en profondeur des modalités de recours à des IM pour obtenir des résultats en matière de protection. Pour de plus amples informations sur le rôle que peuvent jouer les IM pour améliorer la protection, veuillez vous référer aux autres documents du projet CER du HCR relatif aux interventions monétaires, notamment les travaux de recherche et rapports de terrain évaluant l'impact des programmes reposant sur des interventions monétaires à des fins de protection.

## Public ciblé

Les gestionnaires de programme et les experts techniques dans tous les domaines ou secteurs de l'intervention humanitaire qui recourent à des interventions monétaires dans leurs programmes.

Les experts en matière de protection qui s'appuient sur des interventions monétaires dans le cadre d'activités ou de programmes de protection, ou qui conseillent d'autres collègues travaillant dans ce secteur sur les modalités d'intégration de la protection dans les IM.

## Conseils pour assurer la protection dans le cadre des interventions monétaires

### Identifier, assurer le suivi, atténuer les risques et optimiser les bénéfices en matière de protection

- 1 Inclure les membres des communautés affectées en tant que **participants** dans toutes les phases du cycle du programme. Veiller à ce que les populations touchées par les crises identifient elles-mêmes les risques et les bénéfices pour leur protection ainsi que des mécanismes d'autoprotection. Déterminer si le programme est susceptible d'être géré par la communauté elle-même. Expliquer les objectifs du programme à tous les membres de la communauté, y compris aux populations non bénéficiaires de l'assistance.
- 2 Examiner si les IM risquent de créer ou d'accroître **les risques et les bénéfices en matière de protection des individus, des ménages et des communautés**, et comment les communautés affectées, les organisations humanitaires et les détenteurs d'obligations (gouvernements) et / ou certaines actions complémentaires peuvent contribuer à atténuer les nouveaux risques. Comparer les risques et les bénéfices respectifs de l'allocation en espèces, de la distribution de bons d'échange, d'une aide en nature, d'une intervention non matérielle, limitée par exemple à des activités de plaidoyer ou à la prestation de services.
- 3 Prendre en compte les dimensions de **l'âge, du genre et de la diversité** dans les activités d'évaluation, de ciblage, de conception, de mise en œuvre, de suivi et de responsabilisation afin d'identifier les personnes ayant des besoins particuliers et exposées à des risques spécifiques en matière de protection. Constituer un échantillon des membres de la communauté, représentatif en termes d'âge, de genre et de diversité, afin de faire en sorte que les programmes soient élaborés de manière à intégrer des stratégies d'atténuation selon les risques et les bénéfices identifiés lors des évaluations préliminaires.

- 4 **Il faut que les collègues chargés des IM et de la protection collaborent ensemble**, en particulier durant les phases d'analyse préliminaire, de conception et de suivi-évaluation. Faire en sorte de répondre à des considérations minimum en matière de protection tout au long du cycle du programme, comme indiqué dans les sections suivantes.
- 5 Prévoir des IM conjointement avec des **activités et des services complémentaires** – en particulier si le programme vise certains objectifs spécifiques en matière de protection. Certaines études ont démontré que les IM peuvent contribuer à renforcer la protection, notamment pour prévenir la séparation des familles, favoriser l'intégration au niveau local et améliorer les relations au sein des ménages et entre les réfugiés et les communautés d'accueil, à condition d'être combinées avec d'autres activités, par exemple la fourniture de moyens de subsistance, l'assistance psychosociale et éducative et/ou les actions de plaidoyer.
- 6 Tenir compte de la nécessité de **protéger les données personnelles** et des risques soulevés par la transmission des données de bénéficiaires au gouvernement et / ou au secteur privé, et intégrer les principes de protection des données tout au long du cycle du programme.
- 7 Intégrer le **suivi des risques et des bénéfices identifiés en matière de protection** dans les processus de suivi du programme et le suivi post-distribution (PDM) ou des outils similaires.
- 8 Instaurer un **cadre de responsabilisation**, qui ne se limite pas à la composante monétaire des programmes et intègre un **mécanisme de feedback** multi-canal. Veiller à ce que le personnel sache comment réagir face aux différents types de feedback, y compris en matière d'orientation vers des services psychologiques, de protection et de soutien.
- 9 **Former le personnel et les partenaires** en matière de prévention des abus sexuels et de l'exploitation et de protection de l'enfant, y compris dans le domaine de l'orientation vers des services psychologiques et de protection.

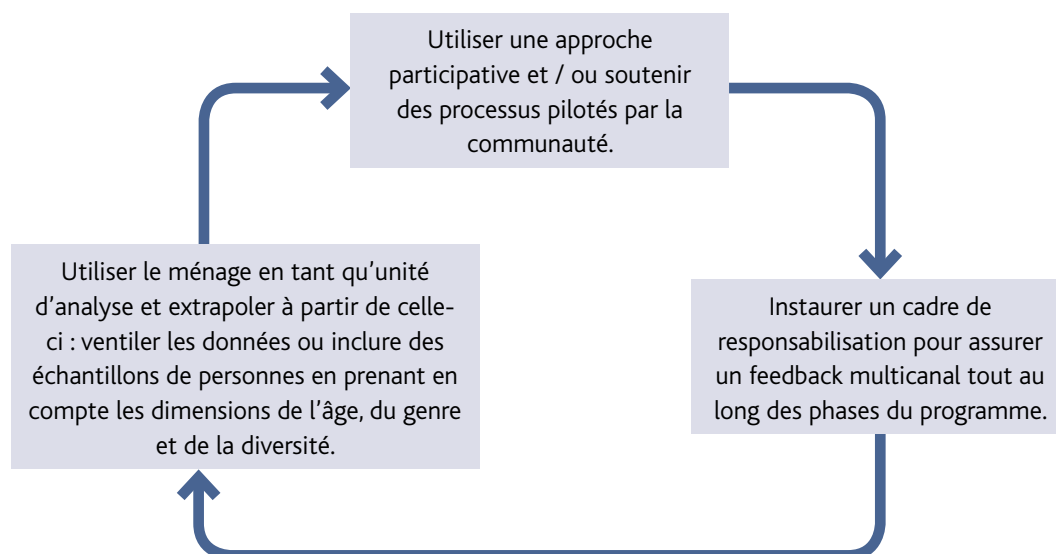


## Recommandations clés pour assurer la protection dans le cadre des interventions monétaires

Le tableau ci-dessous reprend les étapes fondamentales du cycle de programmation, applicables à tous les programmes incluant une composante monétaire, qu'il s'agisse, par exemple, de programmes sectoriels, multisectoriels et / ou de programmes de protection autonomes. Par conséquent, les dénominations et la répartition du cycle de programmation ne reflètent pas forcément la terminologie précise utilisée par chaque secteur, mais elles devraient couvrir les phases types suivies par les professionnels de l'humanitaire et les communautés affectées pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes.

Plusieurs recommandations essentielles sont énumérées pour chaque phase. D'autres informations nécessaires pour chacune des phases, ainsi que de plus amples précisions sur les recommandations énumérées ci-dessous sont disponibles plus bas.

### Tout au long du cycle de programme :



**Tableau 1 : Recommandations clés pour assurer la protection dans le cadre d'interventions monétaires**

<b>Étude documentaire et évaluation des besoins</b>	<p>Recueillir des informations situationnelles concernant les risques majeurs en matière de protection pour les populations touchées (quels types de risques et qui est affecté ?), les sources de ces risques, ainsi que les mécanismes éventuels d'autoprotection ou d'atténuation gérés par la communauté.</p> <p>Ces données peuvent provenir, par exemple, de l'évaluation des besoins en matière de protection, de la gestion des cas, des mécanismes de feedback.</p> <p>Identifier toutes les informations indiquant les causes profondes des problèmes de protection liées aux moyens de subsistance et/ou à des besoins économiques.</p>
<b>Analyse des risques, des vulnérabilités et des capacités</b>	<p>Créer un outil d'analyse des risques et des bénéfices en matière de protection adapté spécifiquement au contexte.</p> <p>Analyser l'importance relative des risques et des bénéfices (probabilité et impact) et évaluer les capacités de les gérer (prévention ou atténuation) pour les différents groupes et individus.</p> <p>Examiner les différences et les recouvrements entre les besoins spécifiques, les risques en matière de protection, et la vulnérabilité économique.</p>
<b>Critères d'éligibilité et ciblage</b>	<p>Identifier les personnes ayant des besoins particuliers ou qui sont exposées à des risques spécifiques en matière de protection, évaluer leur situation et les orienter vers d'autres formes d'assistance si une IM ne s'avère pas pertinente dans leur cas.</p> <p>Aménager la flexibilité nécessaire pour pouvoir répondre, en continu, aux requêtes d'orientation non prévues dans l'évaluation et le ciblage initiaux.</p> <p>Recourir à différentes méthodes de ciblage (par exemple à base communautaire, administrative) pour améliorer l'accès et l'inclusion des populations.</p>
<b>Analyse du marché</b>	<p>Analyser les conditions d'accès aux biens et aux services en prenant en compte les dimensions de l'âge, du genre et de la diversité. Comparer ces données avec les évaluations des besoins en matière de protection.</p> <p>Analyser le marché des services liés à la protection, par exemple l'assistance à la prise en charge, les soins de santé, les services juridiques, les transports, l'éducation, l'enregistrement des naissances.</p> <p>Analyser les risques et les bénéfices éventuels en termes de protection liés aux transactions marchandes au sein de la communauté ou entre commerçants.</p>
<b>Modalités et mécanismes de prestation</b>	<p>Faire en sorte que la sélection des modalités et des mécanismes de prestation reflète les risques et les bénéfices identifiés en matière de protection.</p> <p>Envisager, le cas échéant, des mécanismes de prestation alternatifs pour certains individus ou groupes.</p> <p>S'il n'existe pas de mécanismes de prestation sûrs et opérationnels pour effectuer une IM, envisager une assistance en nature, et vice versa.</p>

<b>Conception et mise en œuvre</b>	<p>Veiller à ce que le programme soit conçu de manière à atténuer les risques potentiels identifiés dans les évaluations.</p> <p>Aménager et adapter la fréquence et le montant des transferts monétaires de manière à tenir compte des vecteurs économiques de la vulnérabilité et des préférences des bénéficiaires.</p> <p>Inclure la protection des données et des clauses de confidentialité et d'exemption dans les contrats de service et les procédures d'opération standard (POS).</p>
<b>Suivi</b>	<p>Mettre en place un système de suivi et un cadre de responsabilisation reflétant les risques et les bénéfices identifiés lors des évaluations.</p> <p>Examiner comment les interventions monétaires peuvent atténuer les risques et optimiser les bénéfices en matière de protection.</p> <p>Tenir compte de tout changement eu égard aux risques et bénéfices en matière de protection, aux besoins spécifiques, à la vulnérabilité et à la capacité des populations d'y faire face, et adapter la structure du programme en conséquence.</p>

## Recommandations par phase de programme

Veillez noter que les recommandations suivantes sont classées en fonction de la phase de programme pour laquelle elles sont les plus pertinentes, mais nombre d'entre elles sont applicables à plusieurs phases du cycle de programme, par exemple avant et pendant la phase de conception, tout au long de la mise en œuvre et elles peuvent être intégrées dans le cadre d'un suivi régulier.

De même, certaines des phases ci-dessous doivent intervenir simultanément : en général, l'évaluation du marché, l'analyse des risques et des bénéfices en matière de protection et l'évaluation de la vulnérabilité se recoupent dans le temps et constituent la phase « analyse de la réponse » du cycle de programme. Il convient de tenir compte du fait que ces recommandations ne sont donc pas limitées à une seule phase et il faut tirer les leçons respectives de toutes les évaluations de manière simultanée pour éviter « assessment fatigue » (frustration à l'égard des évaluations multiples auprès des populations cibles).

Pour chacune des phases, veuillez vous référer aux conseils clés énumérés ci-dessus. S'assurer, en particulier, de favoriser la participation, et de préférence le leadership, communautaire, de prendre en compte les différences en termes d'âge, de genre et de diversité, et de consulter, lorsque cela est possible, les collègues chargés de la protection.

**Pour chaque phase ci-dessous**, posez-vous la question suivante : *Avons-nous tenu compte des recommandations clés ? Si ce n'est pas le cas, prenez le temps de les examiner et, au besoin, consultez les collègues chargés de la protection.*

## Étude documentaire, analyse de la situation et évaluation des besoins

- ➔ Recueillir des informations situationnelles concernant les risques majeurs en matière de protection pour les populations touchées (quels types de risques et qui est affecté ?), les sources de ces risques, ainsi que les mécanismes éventuels d'autoprotection ou d'atténuation gérés par la communauté. Ces données peuvent être recueillies auprès de collègues chargés de la protection, et les principales sources incluent : l'évaluation des besoins de protection, la gestion des cas, le suivi de la protection, les mécanismes de feedback, et le suivi-évaluation de la réponse en matière de protection. Prenez en compte à la fois les sources d'information déjà disponibles et nouvelles sur la situation.
- ➔ Identifier toutes les informations provenant des sources susmentionnées indiquant que les causes profondes des problèmes de protection sont liées aux moyens de subsistance et / ou à des besoins économiques.

## Analyse des risques et des bénéfices en matière de protection et évaluations de la vulnérabilité et des capacités

**Ces évaluations / analyses peuvent être effectuées de manière séparée ou conjointe. Elles doivent être régulièrement actualisées.**

- ➔ Créer un outil d'analyse des risques et des bénéfices en matière de protection adapté spécifiquement au contexte. (Voir l'outil figurant en Annexe.)
- ➔ Analyser l'importance relative des risques et des bénéfices (probabilité et impact) et évaluer les capacités de les gérer (prévention ou atténuation) pour les différents groupes et individus.
- ➔ Examinez les différences et les recouvrements entre les besoins spécifiques, les risques en matière de protection, et la vulnérabilité économique conjointement avec les communautés, les collègues chargés de la protection et ceux mettant en œuvre des programmes sectoriels/ des interventions monétaires.
- ➔ Impliquez les communautés pour définir les vulnérabilités et identifier les individus vulnérables selon les situations et communautés.
- ➔ Examiner les différents aspects de la vulnérabilité (physique, sociale, économique et environnementale) et déterminer quels sont ceux qui sont susceptibles, le cas échéant, d'être traités par le biais d'une IM.
- ➔ Analyser les changements potentiels de la dynamique au sein des ménages et / ou des communautés susceptibles d'être provoqués par une assistance extérieure, et demander aux communautés comment elles-mêmes préviendraient ou atténueraient les tensions.

## Critères d'éligibilité et ciblage

- Il faut systématiquement identifier les personnes ayant des besoins particuliers ou qui sont exposées à des risques spécifiques en matière de protection, évaluer leur situation et les orienter vers d'autres formes d'assistance si une IM ne s'avère pas pertinente dans leur cas.
- Durant le processus d'établissement des critères d'éligibilité à une IM, il faut identifier les personnes ayant des besoins spécifiques au sein des communautés affectées et évaluer leur situation. Les besoins spécifiques tels que ceux des femmes enceintes et allaitantes, des personnes âgées, ou des minorités ne sont pas toujours corrélés à une vulnérabilité économique, mais l'organisation qui effectue cette évaluation peut opter de les orienter, le cas échéant, vers d'autres formes d'assistance nécessaires.
- De même, les personnes présentant des risques spécifiques en matière de protection du fait du contexte, tels que le risque accru de recrutement de garçons au sein de groupes armés, et de mariages précoces pour les filles, ne sont pas nécessairement vulnérables ou défavorisés d'un point de vue économique. Pour autant, la vulnérabilité et la marginalisation économiques peuvent constituer des causes profondes des risques en matière de protection. Si le ciblage des individus les plus vulnérables au sein des ménages ou des communautés pour une IM risque d'aggraver les risques auxquels ces personnes sont exposées et qu'aucune mesure d'atténuation effective ne peut être intégrée dans le programme, il faut :
  - Faire en sorte que ces personnes bénéficient indirectement de l'assistance en fonction des risques identifiés, par exemple en encourageant le recours à une IM pour améliorer l'alimentation des ménages ou l'achat de matériel de chauffage, ce qui profitera à tous les membres du ménage ;
  - En fonction des évaluations, orienter ces individus ou ces ménages vers des actions/ services alternatifs ou complémentaires auxquels ils peuvent participer directement, par exemple des activités sociales ou des espaces conviviaux pour les adolescentes ou les femmes, ou des cours de formation pour les chefs de famille aussi bien de sexe masculin que féminin ou destinés à la fois aux familles de réfugiés et aux communautés d'accueil ;
  - Prévoir une IM en faveur de l'ensemble de la (ou des) communauté(s) touchée(s) si les ressources le permettent.
- Prévoir la possibilité d'élargir la portée de l'IM aux individus se trouvant juste au-dessus du seuil de « vulnérabilité maximum » défini pour déterminer l'éligibilité à une IM, en particulier lorsque ces individus ou ménages ont recours à des mécanismes d'adaptation négatifs et qu'une assistance monétaire pourrait diminuer cette tendance.
- Aménager la flexibilité nécessaire pour pouvoir répondre, en continu, aux requêtes d'orientation envoyées par des acteurs de la protection non prévues dans l'évaluation et le ciblage initiaux.
- Chercher à recourir à différentes méthodes de ciblage (par exemple à base communautaire, administrative) pour améliorer l'accès et l'inclusion des populations.

## CONTENTS

- ➔ Même lorsqu'il n'est pas possible ou approprié d'effectuer un ciblage à base communautaire, impliquer les communautés dans le processus de ciblage. Les communautés peuvent, par exemple :
  - ➔ Valider les indicateurs ou les critères définis sur la base d'analyses statistiques ou par des groupes de travail d'experts ;
  - ➔ Indiquer si les populations approuvent l'approche adoptée pour le ciblage (et si celle-ci pourra être effective en pratique ou risque au contraire de susciter de nombreuses plaintes) ;
  - ➔ Indiquer de quelle manière les questions relatives à des indicateurs spécifiques devraient être formulées ;
  - ➔ Déterminer si l'approche proposée prend bien en compte tous les facteurs importants liés à la vulnérabilité ou aux groupes vulnérables ;
  - ➔ Tester des questionnaires et autres outils de recueil de données afin d'identifier et d'améliorer les questions qui pourraient être sensibles ou manquer de clarté ;
  - ➔ Pré-sélectionner, le cas échéant, les individus ayant fait appel d'une décision d'exclusion suite au ciblage initial.
- ➔ Veiller à ce qu'un mécanisme de plaintes et de feedback soit en place et connu de toute la population (bénéficiaires et non bénéficiaires) avant de mettre en œuvre le processus de ciblage et avant tout changement du processus ou modification de critères.

## Évaluation et analyse du marché

- ➔ Analyser les conditions d'accès aux biens et aux services en prenant en compte les dimensions de l'âge, du genre et de la diversité. Comparer ces données avec les évaluations des besoins en matière de protection. Déterminer les mesures qui peuvent être prises pour réduire les risques, et s'appuyer sur les capacités d'autoprotection ou renforcer celles-ci.
  - ➔ Examiner les obstacles tels que la nécessité de rémunérer des tiers pour collecter et livrer des marchandises, par exemple pour les personnes handicapées.
  - ➔ Analyser le marché des services liés à la protection, par exemple l'assistance à la prise en charge, les soins de santé, les services juridiques, les transports, l'éducation, l'enregistrement des naissances. Déterminer si l'offre répond à la demande sur ces marchés de services.
  - ➔ Déterminer si certains groupes sont confrontés à des obstacles pour accéder à certains lieux de commerce ou commerçants.
  - ➔ Analyser les risques en matière de sécurité pour les bénéficiaires lors de leurs déplacements vers le marché ou sur le chemin du retour, notamment, par exemple, les risques de faire l'objet de violence sexuelle et basée sur le genre (VSBG), d'extorsion de fonds aux points de contrôle, d'attaques.
  - ➔ Déterminer si les bénéficiaires peuvent être en mesure de faire l'aller-retour vers les marché(s) / lieux de commerce avant le coucher du soleil. S'il leur est impossible de s'y rendre à pieds, vérifier qu'ils ont les moyens de prendre un moyen de transport sûr ou si ce coût devrait être inclus dans l'assistance monétaire.
  - ➔ Déterminer si le marché fonctionne toute l'année / la journée. Les heures d'ouverture et les saisons ont-elles un impact sur les bénéficiaires ? L'accès aux marché(s) est-il plus difficile à certaines périodes de l'année ? Si tel est le cas, pour quelles raisons et quels ménages / individus sont les plus affectés ?

## CONTENTS

- Analyser les restrictions de mouvement en identifiant les populations qui en sont particulièrement affectées et quelles restrictions sont imposées à leur liberté de mouvement.
- Évaluer les coûts d'opportunité / les économies pour accéder au marché local en les comparant à une assistance en nature, le cas échéant.
- Analyser les risques et les bénéfices éventuels en termes de protection liés aux transactions marchandes au sein de la communauté ou entre commerçants. Déterminer si les tensions sociales existantes peuvent être atténuées grâce à une connectivité / interdépendance économiques. Évaluer si le ciblage de certains commerçants dans le cadre de ce programme est susceptible de générer ou d'exacerber les tensions entre les commerçants et/ou entre les commerçants et les bénéficiaires.
- Déterminer comment le programme pourrait inclure les petits commerçants, qui sont souvent des femmes.

### Sélection des modalités, mécanismes de prestation et prestataires de services

Ces informations s'appliquent à la sélection de(s) modalité(s) et à la sélection de(s) mécanisme(s) de prestation en cas de recours à des IM.

- Faire en sorte que la sélection des modalités et des mécanismes de prestation reflète les risques et les bénéfices identifiés en matière de protection.
- Pour choisir les modalités et les mécanismes de prestation, évaluer la possibilité de « porter » les biens dans les situations de déplacements cycliques ou continus ; dans ces cas, il peut en effet être plus approprié de prévoir un soutien en espèces plutôt qu'une assistance en nature.
- Au moment de la sélection des modalités d'assistance, vérifier quels sont les mécanismes de prestation disponibles et/ou prévoir une flexibilité opérationnelle afin de pouvoir modifier ces modalités, le cas échéant. S'il n'existe pas de mécanismes de prestation sûrs et opérationnels pour effectuer une IM, envisager une assistance en nature, et vice versa.
- Envisager, le cas échéant, des mécanismes de prestation alternatifs pour certains individus ou groupes.
- Prévoir la possibilité d'enregistrer un tiers en tant que destinataire de l'assistance si cela s'avère nécessaire et est demandé par les bénéficiaires.

## Conception et mise en œuvre

- Veiller à ce que le programme soit conçu de manière à atténuer les risques potentiels identifiés dans les évaluations.

### Montant, fréquence et durée des transferts monétaires

- Aménager et adapter la fréquence et le montant des transferts monétaires de manière à tenir compte des vecteurs économiques de la vulnérabilité et des préférences des bénéficiaires.
- Prévoir la possibilité d'adapter de manière ad hoc le montant, la fréquence et la durée des transferts pour pouvoir répondre aux changements de situation ou à l'émergence de nouveaux risques en matière de protection.
- Déterminer si les variations saisonnières, du fait notamment de leur impact climatique, social ou nutritionnel éventuel, peuvent exiger de modifier la fréquence et les montants des transferts monétaires.
- Identifier les coûts de transaction, aussi bien formels qu'informels, générés par les transactions importantes - et en tenir compte dans la détermination du montant du transfert.
- Informer les bénéficiaires sur l'utilisation, la fréquence et la durée de l'IM.

### Travailler avec des tiers – marchés, gouvernements et secteur privé

- Analyser les risques potentiels et les facteurs d'atténuation des pratiques d'exploitation, d'abus sexuels et de taxation illégale par les commerçants, les prestataires de services financiers, ou d'autres personnes impliquées dans les modalités de prestation.
- Sensibiliser les populations bénéficiaires et plus largement la communauté dans son ensemble aux normes de comportement auxquelles elles devraient s'attendre de la part des personnels de l'organisation humanitaire, des partenaires et des tiers.
- S'assurer que les commerçants sont informés sur les normes relatives au traitement respectueux des bénéficiaires, notamment ceux ayant des besoins spécifiques.
- S'il s'agit d'une intervention monétaire pilotée par le gouvernement, notamment si celle-ci prend appui sur les systèmes de prestation de services de protection sociale existants, mener un plaidoyer afin que l'ensemble des acteurs impliqués dans la prestation appliquent les mêmes considérations en termes de protection, et ce, tout au long du cycle du projet.
- Collaborer et renforcer les capacités des systèmes nationaux de protection sociale et mener un plaidoyer afin que ces systèmes prennent en compte les personnes ayant des besoins particuliers et présentant des risques de protection spécifiques.



### **Genre, protection de l'enfant, protection des femmes – concevoir le programme de façon à obtenir des résultats spécifiques**

- Le fait d'imposer une conditionnalité aux transferts monétaires ne contribue pas nécessairement à la protection des enfants, à leur inscription dans des structures scolaires ou à l'amélioration du bien-être des populations concernées. Il faut examiner la question de la conditionnalité avec les populations ciblées, et prendre en compte les informations pertinentes issues des analyses sur la protection et le genre.
- En cas de recours au travail des enfants, il faut examiner les causes profondes de ce phénomène et concevoir des activités complémentaires. L'augmentation du pouvoir d'achat des ménages (en espèces) ne conduit pas toujours à une réduction du travail des enfants.
- Engager un dialogue avec les bénéficiaires pour déterminer si les bénéfices perçus de l'IM (en particulier l'assistance en espèces) l'emportent selon eux sur les avantages tirés de formes plus lucratives et facilement disponibles de travail, telles que le travail des enfants et le sexe transactionnel.

### **Données relatives à la protection**

- Mettre en place des mesures de protection des données et des protocoles de partage de données.
- Inclure la protection des données et des clauses de confidentialité dans les contrats de service et les procédures d'opération standard (POS).
- Inclure des clauses d'exemption en cas de préoccupations en matière de protection et inclure dans les accords de services et les POS des dispositions relatives à la participation et à la responsabilisation. Déterminer si les mécanismes de plainte ou de feedback devraient être gérés par des partenaires ou des tiers.
- Si la mise en œuvre du projet requiert l'émission de cartes d'identité, de cartes électroniques ou de bons d'échange papier, s'assurer de ne pas faire figurer d'informations sensibles telles que l'appartenance ethnique et l'appartenance tribale sur ces documents.

### **Suivi**

- Mettre en place un système de suivi et un cadre de responsabilisation reflétant les risques et les bénéfices identifiés lors des évaluations.
- Prendre en compte deux types d'indicateurs dans la conception du système de suivi :
  - Réduction des risques en matière de protection 1 : Comment opèrent les mesures d'atténuation des risques dans le cadre des interventions monétaires. Ces mesures devraient être identifiées au moment de la conception du programme et découler de l'analyse des risques et des bénéfices en matière de protection et d'informations connexes.
  - Réduction des risques en matière de protection 2 : Comment les interventions monétaires contribuent à atténuer les risques en matière de protection, et comment l'assistance en espèces renforce les capacités des populations à faire face aux problèmes auxquels elles sont confrontées. Un plaidoyer complémentaire peut contribuer à réduire les risques en matière de protection.
  - Indicateurs de résultat ou d'impact des bénéfices en matière de protection : Ces indicateurs doivent être spécifiques et adaptés au contexte et ils doivent être élaborés en collaboration avec les populations affectées et en fonction des objectifs visés par le programme.

## CONTENTS

- ➔ Outre le suivi du programme, vérifier les prix des denrées alimentaires et d'autres produits et / ou services essentiels sur le marché local, et en discuter avec la communauté bénéficiaire et les commerçants. Les IM ont-elles affecté les marchés locaux de manière positive ou négative, et des mesures d'atténuation de ces effets sont-elles nécessaires ? Y a-t-il eu une flambée des prix du marché local susceptible de provoquer des expulsions ?
- ➔ Tenir compte de tout changement eu égard aux risques et bénéfices en matière de protection, aux besoins spécifiques, à la vulnérabilité et à la capacité des populations d'y faire face, et adapter la structure du programme en conséquence.
  - ➔ Y a-t-il eu des changements dans les mécanismes d'adaptation négatifs suite à une IM (selon les bénéficiaires et les autres membres de la communauté) ?
  - ➔ Certaines informations font-elles indiquer-elles des conséquences imprévues des IM susceptibles de requérir une adaptation des programmes et / ou une orientation vers des personnels de santé psycho-sociale, mentale ou physique ?

Les indicateurs d'alerte en cas d'interventions monétaires pouvant être inclus dans le système de suivi sont par exemple les suivants :

- 🚩 Pourcentage d'enfants recevant des allocations en espèces qui abandonnent l'école pour mener des activités génératrices de revenus.
- 🚩 Cas d'adultes détournant à leur profit des fonds destinés aux enfants dont ils ont la charge. Nombre d'enfants dont l'allocation en espèces a été dérobée.
- 🚩 Informations faisant état de personnes ayant le sentiment d'être exposées à des risques suite à une IM, par exemple des cas de harcèlement, de restrictions, d'insécurité, ou d'abus.
- 🚩 Informations indiquant une augmentation des cas de violence conjugale du fait de l'augmentation des liquidités dans le ménage.
- 🚩 Informations faisant état de tensions accrues au sein ou entre les communautés à la suite d'une intervention monétaire.

Ces cas indiquent des risques en matière de protection ou des violations graves, et il faut que leur lien avec l'assistance (qu'elle soit versée sous la forme d'une IM ou sous une autre forme) soit analysé avec et par les communautés affectées.

**Les informations sur de tels cas peuvent provenir des sources suivantes :**

Sources d'informations relatives à la protection, recueillies directement ou par l'intermédiaire de collègues et de partenaires travaillant dans le domaine de la protection : évaluations des besoins de protection, gestion des cas, suivi de la situation de protection, mécanismes de feedback (formels et informels), et suivi - évaluation de la réponse en matière de protection. Et / ou sources d'informations utilisées habituellement dans le cadre des programmes impliquant des interventions monétaires, telles que, par exemple : le suivi des processus et des résultats post-distribution, les évaluations, les mécanismes de feedback (formels et informels) et les partenaires.

Le recours à plusieurs sources et méthodes (par exemple, groupes de discussion, questionnaires auprès des ménages, données démographiques anonymes) permettent de trianguler les informations et d'obtenir une vision plus exhaustive de la situation.

**En cas de signes avant-coureurs indiquant des risques en matière de protection ou des violations graves:**

- ➔ Interrompre les activités qui causent des préjudices.
- ➔ Vérifier ces informations auprès des bénéficiaires et des autres membres de la communauté.
- ➔ Identifier les mesures d'autoprotection ou d'atténuation communautaires existantes ou qui pourraient être renforcées, à condition qu'elles ne contribuent pas à accroître le préjudice ou les tensions.
- ➔ Adapter, remanier ou interrompre temporairement le programme, le cas échéant. Prévoir des orientations vers d'autres services, si nécessaire.
- ➔ Si aucune mesure d'atténuation ou aucune révision de la structure du programme n'est possible, mettre un terme au programme.

On peut quantifier les incidents répertoriés (par exemple, nombre de cas ou pourcentage de la population faisant état de problèmes...) à des fins de rapportage.

## Liste des références clés

Les références bibliographiques suivantes ont été consolidées, revues et approuvées par les organisations humanitaires impliquées dans l'élaboration de ce Guide. Elles n'ont pas une visée exhaustive, mais mettent plutôt en évidence les orientations et les outils les plus utiles et adaptées au terrain disponibles actuellement et qui traitent des thèmes suivants, en faisant spécifiquement référence aux questions relatives **aux interventions monétaires et à la protection**. La deuxième section, « Autres ressources », contient des références bibliographiques clés en matière de protection qui ne traitent pas nécessairement des interventions monétaires.

## CONTENTS

<b>Listes récapitulatives relatives à la protection</b>	
<b>Brefs documents d'orientation</b>	UNHCR Operational Guidance for CBI in Displacement Settings, p. 67: Participation throughout the operations cycle
	Women's Refugee Commission, Integrating Protection/GBV Mitigation into Livelihood Programs checklist
<b>Outils prêts à l'emploi</b>	Global Protection Cluster. Rapid Protection Assessment Toolkit, First phase checklist, June 2012
	UNHCR Needs Assessment for Refugee Emergencies (NARE) Checklist, p. 3: Cross Cutting Protection Issues
IASC, 2015 Humanitarian Needs Overview Guidance, Annex III: Tips For Developing a Gender, Age and Diversity Sensitive Humanitarian Needs Overview	
<b>Analyse des risques et des bénéfices</b>	
<b>Brefs documents d'orientation</b>	UNHCR Operational Guidance for CBI in Displacement Settings p.33 Table 9: Essential questions for risk and benefit analysis
<b>Outils prêts à l'emploi</b>	Analyse des risques et des bénéfices (dans ce Guide)
	UNHCR Operational Guidance for CBI in Displacement Settings, Annex II, Protection Risk Analysis, and Annex III, Operational/Financial Risk Analysis
	Women's Refugee Commission, Cohort Livelihoods and Risk Analysis (CLARA) guidance and tool in "A Double-Edged Sword: Livelihoods in Emergencies" – pp. 30–38 *Livelihoods, not cash-specific
	Oxfam CTP risk assessment form and guidance
<b>Marchés</b>	
ICRC Rapid Assessment of Markets (RAM), 2014	
Children and Economic Strengthening Programs: Maximizing Benefits and Minimizing Harm, Child Protection in Crisis (CPC) network, Livelihoods and Economic Strengthening Task Force, 2013	
<b>Vulnérabilité et ciblage</b>	
<b>Brefs documents d'orientation</b>	UNHCR Operational Guidance for CBI in Displacement Settings, p.19, Table 5: Who is at risk, what are they at risk of, and why?
	UNHCR Operational Guidance for CBI in Displacement Settings, pgs. 56–60: Develop a targeting strategy
<b>Sélection des modalités et des mécanismes de prestation</b>	
<b>Brefs documents d'orientation</b>	WFP Cash and Vouchers Manual 2014, p. 54, Box 32: Protection outcomes

## CONTENTS

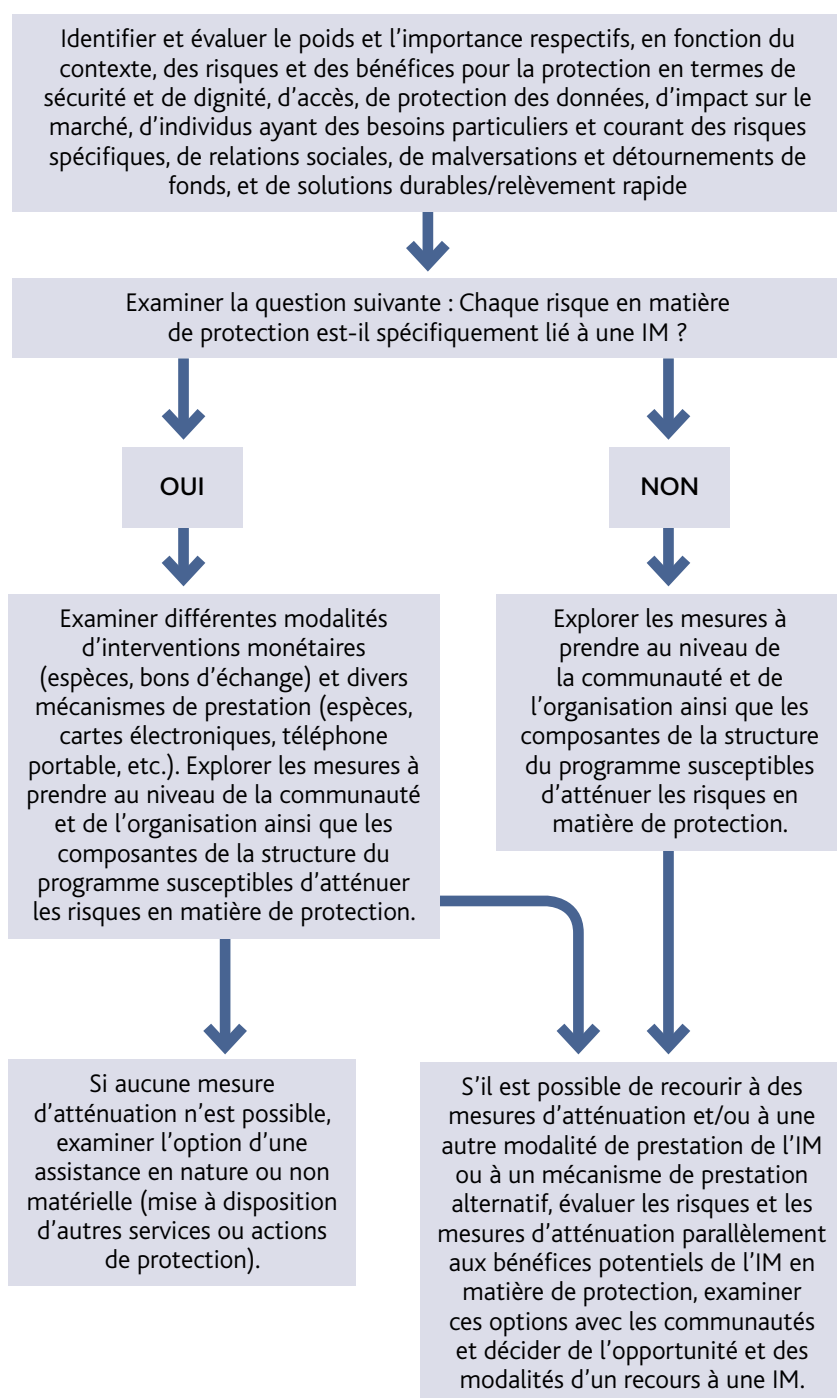
<b>Protection des données</b>	
<b>Outils prêts à l'emploi</b>	E-transfers in emergencies: implementation support guidelines with matrix for comparing financial service providers, model contracts, clauses and privacy impact assessment (PIA), Cash Learning Partnership
	UNHCR's Policy on the Protection of Personal Data of Persons of Concern to UNHCR
	E-Transfers and operationalizing beneficiary data protection, two-hour e-learning course, Cash Learning Partnership and UNHCR
	Protecting Beneficiary Privacy: principles and operational standards, Cash Learning Partnership
	ICRC Professional Standards for Protection Work, Chapter 6, Managing Sensitive Protection Information, 2013
<b>Suivi</b>	
	Magnify Your Project's Impact: How to Incorporate Child-Level M&E in Economic Development, 2015
<b>Élaboration d'indicateurs</b>	
<b>Outils prêts à l'emploi</b>	GPC Protection Indicators (on GPC website) – individual, household and community level
	OCHA indicators registry <a href="http://www.humanitarianresponse.info/applications/ir">http://www.humanitarianresponse.info/applications/ir</a>
	Save the Children International, Menu of Child Protection Outcome Indicators
<b>Interventions monétaires et protection de l'enfant</b>	
	Children and Economic Strengthening Programs: Maximizing Benefits and Minimizing Harm, Child Protection in Crisis (CPC) network, Livelihoods and Economic Strengthening Task Force, 2013
	Child Safeguarding in Cash Transfer Programming: A Practical Tool, Cash Learning Partnership (CaLP), Save the Children, Women's Refugee Commission and the Child Protection in Crisis (CPC) Network, 2012
	Cash and child protection: How cash transfer programming can protect children from abuse, neglect, exploitation and violence, Save the Children, Cash Learning Partnership (CaLP), Women's Refugee Commission, Child Protection in Crisis (CPC) Network – pg. 19
	Designing Cash Transfer Programming to achieve Child Protection Outcomes in Emergencies (draft), Save the Children, Feb. 2012
	Guidelines on the Integration of Child Protection issues into Multi-sectorial & other Humanitarian Assessments (draft), Global Protection Cluster, Child Protection Working Group 2015

## Autres ressources

<b>Sur la protection en général</b>	
<b>Brefs documents d'orientation</b>	Global Protection Cluster Protection Mainstreaming Task Team, Tips for Protection Mainstreaming (different Sector tip sheets) – in the Protection Mainstreaming Task Team toolbox: Global Protection Cluster Brief on Protection Mainstreaming
<b>Outils prêts à l'emploi</b>	Global Protection Cluster Rapid Protection Assessment, Annex 3, Tab 3- Protection problems- risks
	ICRC Professional Standards for Protection Work, 2013
	Safety with Dignity: A field manual for integrating community-based protection across humanitarian programs, ActionAid 2009
	UNHCR Manual on a Community Based Approach in UNHCR Operations, March 2008
	UNHCR Age, Gender and Diversity Policy
	UNHCR Tool for Participatory Assessment in Operations
	Local perspectives on protection: Recommendations for a community based approach to protection in Humanitarian Action, Local to Global Initiative
<b>Protection des données</b>	
	E-transfers in emergencies: implementation support guidelines with matrix for comparing financial service providers, model contracts, clauses and privacy impact assessment (PIA), Cash Learning Partnership
	Protecting Beneficiary Privacy: principles and operational standards, Cash Learning Partnership
<b>Protection de l'enfant</b>	
	Child Protection Rapid Assessment Toolkit, GPC CPWG 2012
	Minimum Standards for Child Protection in Humanitarian Action, Global Protection Cluster, Child Protection Working Group
	Global Protection Cluster, Child Protection Working Group – Child Protection in Emergencies Monitoring Toolkit (pending)
	Child Protection Desk Review Template 2015; <a href="http://cpwg.net/resources/cpwg-desk-review-template-2013/">http://cpwg.net/resources/cpwg-desk-review-template-2013/</a>
<b>Violence sexuelle et basée sur le genre</b>	
	Social Institutions and Gender Index Country Profiles; <a href="http://genderindex.org/countries">http://genderindex.org/countries</a> GBV Guidelines (IASC)
	Guidelines for Integrating Gender-Based Violence Interventions in Humanitarian Action ( <a href="https://interagencystandingcommittee.org/gender-and-humanitarian-action/documents-public/guidelines-integrating-gender-based-violence">https://interagencystandingcommittee.org/gender-and-humanitarian-action/documents-public/guidelines-integrating-gender-based-violence</a> )

## Outil d'analyse des risques et bénéfiques en matière de protection

### Arbre de décision



## CONTENTS

Domaine de protection	Risques				Bénéfices		Décision	
	Risques pour la protection	D'APRÈS LES RECHERCHES EXISTANTES – Ce risque est-il propre aux IM ?	Mesures d'atténuation et d'auto-protection communautaires <i>Ces informations doivent être ajoutées selon le contexte</i>	Mesures d'atténuation prises par l'organisation humanitaire <i>Ces éléments sont pertinents dans le cas de risques multiples</i>	Bénéfices potentiels en matière de protection spécifiquement liés aux IM	QUE NOUS INDIQUENT LES RECHERCHES – Bénéfices et résultats potentiels en matière de protection spécifiquement liés aux IM	DECISION: IM (subventions en espèces à des fins multiples ? Ou autres), EN NATURE, ou PAS DE REPONSES ?	
Sécurité et dignité	Vols et pillages ; extorsion	Non, l'assistance en nature peut être plus visible, et est généralement plus difficile à transporter que l'argent liquide, ce qui en fait une cible plus directe pour les voleurs. Selon une étude sur la protection dans le cadre d'IM, effectuée par le HCR et le PAM, les risques de vol et de fraude ne sont pas propres aux IM et peuvent être atténués en concevant adéquatement le programme.		<ul style="list-style-type: none"> <li>Mécanismes de plaintes et de feedback pour les bénéficiaires et non-bénéficiaires ; mécanismes de feedback réciproques entre les communautés et les agences humanitaires</li> <li>Impliquer les individus, les ménages et les communautés dans l'évaluation et la conception du programme.</li> <li>Informations claires et mécanismes de feedback réciproques avec les bénéficiaires</li> <li>Dispositif de lanceurs d'alerte et réponse rapide de l'agence face aux informations faisant état de fraude ou de corruption</li> <li>Mécanisme de distribution approprié, par exemple dispositifs de suivi hors ligne des transferts électroniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dignité apportée par la liberté de choix</li> <li>Assistance en fonction des préférences personnelles ou du ménage - permet d'acheter exactement ce qui est nécessaire. Renforce la participation et la responsabilisation des bénéficiaires.</li> <li>Faible visibilité / nature discrète des mécanismes de prestation, par exemple téléphones mobiles, comptes bancaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les améliorations de l'économie des ménages ne sont pas nécessairement durables, effets secondaires sur la santé, l'autonomisation et l'appartenance sociale des femmes</li> </ul>		
Accès	Absence de cartes d'identité ou de connaissance sur les nouvelles technologies (p.e. les transferts par téléphonie mobile génèrent de l'exclusion ou des détournements).	Non, dans la mesure où l'assistance en nature peut également être fournie en utilisant les nouvelles technologies, par exemple via des cartes de rationnement électroniques. Les outils de gestion de l'identité tels que la biométrie ne sont pas spécifiques à l'IM	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cartographie pour identifier les réseaux ou des partenaires non traditionnels susceptibles de fournir une assistance</li> <li>Identification des personnes ayant des besoins spécifiques et nécessitant des modalités ou des mécanismes alternatifs de prestation de services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier un partenaire local ayant accès en toute sécurité aux bénéficiaires, y compris des prestataires de services non formels par exemple des commerçants locaux ou un hawala</li> <li>Flexibilité de la structure de programme pour tenir compte des personnes ayant des besoins spécifiques et nécessitant des modalités ou des mécanismes de prestation alternatifs. Se reporter aux critères de vulnérabilité et aux orientations en matière de ciblage.</li> <li>Examiner les critères de protection et les critères économiques avec les parties prenantes au sein du gouvernement en cas de transferts pilotés par le gouvernement et plaider pour l'adoption de critères de vulnérabilité et de ciblage adaptés au contexte. Se reporter aux critères de vulnérabilité et aux orientations en matière de ciblage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les IM peuvent être effectuées par voie électronique et par le biais de divers mécanismes de prestation, y compris dans les régions éloignées auxquelles le personnel humanitaire ne peut pas accéder</li> <li>Les espèces et les bons d'échange sont plus faciles à transporter que l'aide en nature; ainsi les personnes déplacées qui doivent changer de lieu de résidence de manière régulière ou répétée ou les réfugiés qui sont en voie de rapatriement ou de réinstallation peuvent plus facilement accéder à une IM qu'à des distributions en nature.</li> <li>Il est possible de procéder à une IM par l'intermédiaire des systèmes de filets de sécurité gouvernementaux, ce qui peut aider les populations affectées à accéder à un soutien à plus long terme (cela vaut pour les communautés locales marginalisées ou vulnérables comme pour les personnes déplacées et les réfugiés)</li> <li>Les IM peuvent promouvoir ou améliorer les liens commerciaux entre les bénéficiaires et les communautés environnantes ou contribuer au développement de nouveaux marchés (augmentation de la demande et de l'offre, grâce à un soutien indirect au marché).</li> </ul>			
	Exclusions ou inclusions erronées. Exemple d'exclusion par erreur : les enfants et les jeunes des rues, qui sont aussi économiquement vulnérables, ne sont pas inclus. Exemple d'inclusion par erreur : les transferts en espèces au moyen de systèmes de filets de sécurité mis en place par le gouvernement et s'appuyant sur des listes de bénéficiaires existantes incluent des personnes qui ne sont pas nécessairement les plus vulnérables économiquement.	Non, mais certaines situations d'urgence récentes ont montré qu'il peut être difficile d'opérer une corrélation entre des critères de protection ou des besoins spécifiques avec des besoins économiques.						
	Manque de liberté de mouvement dû à la localisation du camp ou confinement/ éloignement des populations - les bénéficiaires ne sont pas en mesure de dépenser l'assistance monétaire ou courent des risques si elles le font.	Non, la conception du programme est généralement à l'origine de ce problème. Si les marchés ne fonctionnent pas, il n'est pas toujours possible de procéder à une IM ou il peut être nécessaire combiner l'IM à des actions de soutien du marché.						
	Répartition inégale de l'assistance monétaire (en termes de dépenses) au sein du ménage.	Si l'IM est plus fongible que des bons d'échange ou une aide en nature, ces autres modalités peuvent néanmoins également générer une répartition inégale; par exemple, une assistance alimentaire peut entraîner les mêmes inégalités de répartition.						
	Les IM assurées dans le cadre de systèmes de filets de sécurité gouvernementaux ne respectent pas toujours les critères de vulnérabilité ou d'admissibilité humanitaires, les codes de conduite ou les principes de protection des données (voir également la section de la protection des données consacrée aux mesures d'atténuation)							
Protection des données et respect de la vie privée des bénéficiaires	Le partage des données personnelles des réfugiés, des personnes déplacées ou d'autres individus ou ménages affectés avec des tiers peut les exposer à un risque de violence, de détention ou de discrimination.	Non, car les principes de protection des données doivent être appliqués dans le cas des transferts en nature effectués directement par des organisations humanitaires vers des bénéficiaires, mais les mécanismes de paiement électronique incluent nécessairement des tiers (en dehors des organisations humanitaires et des bénéficiaires), ce qui crée une autre source potentielle de fuite des données personnelles.		<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion de la politique en matière de protection des données et de respect des principes de protection des données (voir CaLP); PIA</li> <li>Contrats avec les prestataires de services incluant des dispositions conformes à la politique de protection des données</li> <li>Formulaire de consentement du bénéficiaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Certaines technologies nouvelles de gestion des données, liées aux transferts électroniques, peuvent garantir la confidentialité des données de manière rapide et à l'échelle voulue (par exemple via des droits d'accès, le cryptage).</li> </ul>			



## CONTENTS

Domaine de protection	Risques				Bénéfices		Décision	
	Risques pour la protection	D'APRÈS LES RECHERCHES EXISTANTES – Ce risque est-il propre aux IM ?	Mesures d'atténuation et d'auto-protection communautaires <i>Ces informations doivent être ajoutées selon le contexte</i>	Mesures d'atténuation prises par l'organisation humanitaire <i>Ces éléments sont pertinents dans le cas de risques multiples</i>	Bénéfices potentiels en matière de protection spécifiquement liés aux IM	QUE NOUS INDIQUENT LES RECHERCHES – Bénéfices et résultats potentiels en matière de protection spécifiquement liés aux IM	DECISION: IM (subventions en espèces à des fins multiples ? Ou autres), EN NATURE, ou PAS DE REPONSES ?	
Individus ayant des besoins ou présentant des risques spécifiques	Fardeaux supplémentaires pour les femmes / coûts d'opportunités programmes "argent contre travail", par exemple	Non, la conception du programme est généralement à l'origine du problème.	Participation et sensibilisation des bénéficiaires au programme (résultats de l'évaluation, critères de vulnérabilité, ciblage, conception, etc.)	Bien examiner la conception des programmes, des mécanismes de monitoring et de feedback, et être disposé à réviser le programme ou y mettre un terme si nécessaire	Les IM peuvent être effectuées de manière plus discrète qu'une assistance en nature, ce qui permet à certains individus, par exemple les personnes LGBT ou les femmes chefs de famille de recevoir une assistance de manière moins visible que s'ils recevaient une aide en nature.	<ul style="list-style-type: none"> <li>La combinaison d'une aide en espèces et d'autres formes d'assistance peut contribuer à des résultats positifs en matière de protection pour les femmes et les enfants vulnérables par exemple dans le domaine de l'éducation, la nutrition.</li> <li>Une étude, menée en 2010 au Kenya, a révélé que les transferts monétaires avaient contribué à améliorer les soins communautaires pour les orphelins, les enfants séparés et non accompagnés et avaient permis de financer des formations financières et techniques, des ateliers sur la garde d'enfants, et d'assurer d'autres formes de soutien pour toute la communauté.</li> </ul>		
Relations sociales : dynamiques au sein du ménage et des communautés	Augmentation des désaccords au sein du ménage sur l'utilisation des ressources (en espèces ou autre)	Les études montrent généralement que les IM n'ont pas eu de réelles incidences sur les relations entre les sexes, du fait des racines sociales et culturelles complexes de ces rapports, et parce que les questions de genre ne sont pas toujours une composante explicite des programmes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ciblage à base communautaire et actions de sensibilisation sur les critères d'admissibilité (vulnérabilité socio-économique)</li> <li>Cartographie des rapports de force/des conflits au sein de la communauté pour informer la conception du programme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Critères d'admissibilité et de ciblage adéquatement conçus en fonction du contexte, contribution de la communauté, données probantes, et objectifs des transferts ; il peut-être utile d'adapter le ciblage pour inclure les différents groupes, les communautés d'accueil, etc.</li> <li>Sensibilisation complémentaire sexospécifique ou autres projets - Information et sensibilisation, monitoring post-distribution - données qualitatives sur les relations au sein des ménages.</li> <li>Genre et analyse des conflits, cartographie des relations de pouvoir.</li> <li>Monitoring post-distribution pour y inclure des questions sur les relations sociales. Inclusion d'une proportion de familles vulnérables issues des communautés d'accueil dans le programme d'assistance</li> <li>Projets de soutien communautaire complémentaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribution à l'économie et aux moyens de subsistance des ménages</li> <li>Amélioration de la situation sociale des ménages dans la communauté</li> <li>Décisions davantage prises conjointement ; renforcement du pouvoir de décision des femmes dans le ménage</li> <li>Partage accru des liquidités (+/-)</li> <li>Interaction économique entre les bénéficiaires et les commerçants ou les réfugiés et les communautés d'accueil, ce qui peut contribuer à une coexistence pacifique</li> <li>Les IM peuvent être utilisées pour contribuer à la normalisation et à l'intégration locale des réfugiés, et en tant que subventions au rapatriement ou à la réinstallation pour aider ces populations à retrouver une vie normale dans leur pays d'origine ou de réinstallation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les études montrent que les ménages bénéficiaires partagent un peu moins l'aide en espèces que l'assistance en nature (ce qui peut être positif ou négatif).</li> <li>Une étude d'impact de la situation des réfugiés syriens au Liban, menée en 2014, a constaté que l'aide en espèces avait réduit les tensions au sein des ménages bénéficiaires.</li> <li>Une étude, menée en 2012 en Equateur, pour comparer l'impact d'une aide en espèces, par rapport à l'aide sous forme de bons d'échange et l'assistance alimentaire en nature, a montré que ces trois formes d'assistance ont conduit à une réduction des violences entre partenaires intimes en supprimant les facteurs de stress ; l'aide en espèces et l'assistance alimentaire ont favorisé une diminution des comportements dominateurs et seule l'aide en espèces a diminué de manière significative la violence domestique.</li> </ul>		
	Violence du partenaire intime et/ou violence sexiste, en particulier si les femmes sont les bénéficiaires directes de l'aide alors qu'elles ne contrôlent généralement pas les ressources du ménage; ou si la fourniture de l'aide et / ou la situation économique en général génère une marginalisation des hommes.	Une étude, menée en Ouganda en 2014, a montré que le versement d'espèces à des femmes a généralement entraîné une amélioration des relations entre les époux, même si certains cas de violences du partenaire intime ont été signalés.						
	Violence Inter-générationelle							
	Jalousie dans les ménages polygames							
	Tensions entre les ménages ou entre les groupes, par exemple personnes déplacées/ réfugiés et la communauté d'accueil, y compris les commerçants							
Impact négatif sur les relations de pouvoir ou renforcement des relations de pouvoir inégales au sein de la communauté ; exacerbation de la dynamique du conflit, par exemple, argent contre armes.	Pas assez de données probantes / le problème fondamental découle de la conception du programme, ce n'est pas spécifiquement lié aux IM.							
Fraude et détournement ayant des implications en matière de protection	Aide en espèces détournée par des prestataires de services, des commerçants ou extorquée des mains des bénéficiaires au moment de la réception de l'assistance (problème lié à l'accès, la sécurité)	Non, l'assistance en nature peut aussi être détournée ou extorquée, ou convertie en espèces puis détournée et extorquée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dispositif de lanceurs d'alerte à base communautaire ou "relais d'information" anonymes</li> <li>Signalisation / informations sur des cas</li> <li>Monitoring régulier</li> <li>Comités de plainte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mécanismes de recueil des informations clairs et mécanismes de feedback réciproques avec les bénéficiaires</li> <li>Dispositifs de lanceurs d'alerte</li> <li>Réponse rapide de l'organisation aux informations faisant état de fraudes ou de corruption</li> <li>Communication avec les populations cibles</li> <li>Transparence (critères), lignes directrices de mise en œuvre claires</li> <li>Approche harmonisée par tous les acteurs de l'assistance</li> <li>Surveillance aléatoire par des acteurs indépendants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les transferts directs aux bénéficiaires peuvent réduire le risque de corruption potentiel à de multiples niveaux</li> <li>De nombreux mécanismes de prestation d'IM sont plus discrets qu'une assistance en nature</li> <li>Si le programme vise spécifiquement un secteur, certains fonds sont utilisés hors de ce secteur (+/-)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une étude, menée en 2013 en Somalie, a relevé des cas de détournements dans le cadre d'une IM, mais a noté que le détournement d'espèces était de moins grande ampleur que dans le cadre de programmes d'assistance en nature d'ampleur comparable.</li> <li>Des études, analysées lors de l'étude documentaire de 2013, ont constaté, par exemple, que l'utilisation d'espèces pour des raisons sociales, p.e. acheter une bière à un voisin, peut contribuer à l'harmonie sociale et renforcer le capital / les réseaux sociaux et ne constitue pas nécessairement un « détournement » (mais peut contribuer au bien-être de la communauté).</li> </ul>		
	Si le programme d'assistance vise des objectifs spécifiquement liés à un secteur, utilisation de certains des fonds à d'autres fins (+/-)							
Espèces utilisées à des fins illégales ou néfastes (drogues, armes, groupes armés, alcool)								

## CONTENTS

Domaine de protection	Risques			Bénéfices		Décision		
	Risques pour la protection	D'APRÈS LES RECHERCHES EXISTANTES – Ce risque est-il propre aux IM ?	Mesures d'atténuation et d'auto-protection communautaires <i>Ces informations doivent être ajoutées selon le contexte</i>	Mesures d'atténuation prises par l'organisation humanitaire <i>Ces éléments sont pertinents dans le cas de risques multiples</i>	Bénéfices potentiels en matière de protection spécifiquement liés aux IM	QUE NOUS INDIQUENT LES RECHERCHES – Bénéfices et résultats potentiels en matière de protection spécifiquement liés aux IM	DECISION: IM (subventions en espèces à des fins multiples ? Ou autres), EN NATURE, ou PAS DE REPONSES ?	
Impact sur le marché et accès	Inflation - augmentation des prix des produits de consommation courante car l'approvisionnement ne répond pas à la demande (les transferts monétaires augmentent le pouvoir d'achat et la demande), ce qui entraîne un préjudice pour toutes les personnes affectées et d'autres membres de la communauté qui utilisent le marché	Non, l'assistance en nature peut aussi entraîner une inflation ou une déflation. Cela dépend du contexte.		<ul style="list-style-type: none"> <li>Estimation du risque d'inflation supérieure à la norme sur la base d'une analyse du marché, et comparaison avec les fluctuations normales de prix, les variations saisonnières et d'autres données existantes.</li> <li>Analyse du marché, participation des communautés locales, participation des populations de réfugiés et des communautés d'accueil</li> <li>Monitoring pour mieux comprendre les réactions du marché et pour atténuer rapidement les problèmes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les injections d'espèces ont un effet multiplicateur sur l'économie locale, en augmentant les revenus des commerçants locaux et d'autres membres de la communauté, outre ceux des bénéficiaires directs.</li> <li>Le versement d'espèces par voie électronique peut permettre de fournir l'aide plus discrètement et éviter que les populations ne portent des espèces sur elles ou des biens lors de leurs déplacements vers le marché.</li> <li>Un versement en espèces permet une utilisation flexible, alors que l'aide en nature peut être vendue pour répondre à d'autres besoins élémentaires ou pour rembourser des dettes.</li> </ul>	Une étude d'impact sur la situation des réfugiés syriens, menée au Liban en 2014, a constaté que l'assistance en espèces a augmenté le soutien mutuel entre les bénéficiaires et les membres de la communauté d'accueil.		
	Taxes illicites et pots de vin lors des déplacements vers le marché, ce qui limite ou perturbe l'accès aux marchés. Risque que l'aide (en nature ou en espèces) contribue à renforcer les risques existants, si ce problème n'est pas pris en compte dans la structure du programme, étant donné que les bénéficiaires utilisent une partie de l'assistance pour payer les pots de vin / taxes (par voie de négociation, de plaidoyer, etc.)	Les versements en espèces sont plus fongibles que l'assistance en nature et peuvent être davantage l'objet d'extorsions durant les trajets vers le marché qu'une aide en nature.	Réseaux de communications et relais d'information pour signaler les points de contrôle, négocier et plaider auprès des autorités locales					
	Restriction de mouvement en route vers les marchés (blocage physique pour accéder à des biens et services par des groupes militaires ou des groupes armés, discrimination ethnique / religieuse, etc.)	Voir plus haut.						
	Impact sur la dignité d'être contraint à vendre l'assistance (les bénéficiaires doivent vendre l'assistance reçue à prix réduit ou « illégalement » pour couvrir d'autres besoins élémentaires.)	Spécifique à l'assistance en nature et aux bons d'échange. Des transferts monétaires non limités offrent une flexibilité permettant de couvrir les besoins identifiés par le bénéficiaire lui-même.		<ul style="list-style-type: none"> <li>Assistance monétaire supplémentaire (modeste, si les marchés ne peuvent pas en absorber davantage) afin de compléter l'aide en nature pour donner aux populations la possibilité de se procurer d'autres articles sur les marchés locaux, y compris dans les marchés situés dans les camps</li> </ul>				
	Tensions avec les commerçants locaux à propos d'accords avec les fournisseurs, pouvant générer des ressentiments envers les bénéficiaires	Non, des produits achetés localement à des fins de distribution en nature peuvent provoquer des tensions similaires.						

*Pour de plus amples informations sur ce qui précède, se reporter au projet d'analyse documentaire de l'ERC (Danish Refugee Council, 2015), à l'étude du HCR / PAM sur la protection dans le cadre d'une intervention monétaire (2013) et aux références pertinentes dans le Guide pour la protection dans le cadre des IM.*

*Se reporter au projet d'analyse documentaire ERC (Danish Refugee Council, 2015), à l'étude du HCR / PAM sur la protection dans le cadre d'une intervention monétaire (2013) et aux références dans le Guide pour la protection dans le cadre des IM pour de plus amples informations sur ce qui précède.*



Ce document a été élaboré dans le cadre du mécanisme de financement de la capacité de réponse renforcée (ERC) du Service d'aide humanitaire et de protection civile de la Commission européenne (ECHO) (2014–15).

Ce projet inter-agence a été piloté par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), au nom de ses partenaires : le Cash Learning Partnership, le Danish Refugee Council, l'International Rescue Committee, le Norwegian Refugee Council, Save the Children, Oxfam, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA), la Women's Refugee Commission, le Programme alimentaire mondial (WFP), et World Vision International.



Humanitarian Aid  
and Civil Protection